L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 12 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson.
8 mars—1m

A LOUER—Une belle maison de résidence et magasin, installations pour "dry goods" et chaussures, ou n'importe quel autre genre d'affaires, coin Bienville et Johnson. S'adresser sur les lieux. 5 mars—7f

DEMANDES.

ON demande—Une fille de service, de couleur; on préférerait une catholique romaine. Références requises. S'adresser, 231 rue Coliseum, coin Seven h. 12mars—7f

ON demande—Une domestique de maison au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement.
11 mars—

ON demande.—Une jupière compétente, 44 rue Bourbon. 11 mars—5f

ON demande—Un forgeron ou ajusteur au No 73 Ste-Anne. 5 mars—1sem

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $10 par mois et nourri, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 10 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

M. L. Birdstrup vs. Philip Thompson. —No 11,950.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 21me jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Certificat numéro (8) huit, représentant soixante actions dans le fonds capital du Electric Traction and Manufacturing Co., qui est au nom de Philip Thompson, défendeur dans l'affaire ci-dessus.

Valeur au pair des dites actions de stock, $100 chacune.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 10me jour de mars 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
10 mars—10 13 17 20 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mlle Emily Julia Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,110—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eliza C. Hunter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 mars—11 15 20 Greffier.

Succession de Thos. J. McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,362—Division A—Attendu que Mme Ellen These, veuve de Thos. J. McCarthy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thos. J. McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS,
10 mars—10 15 19 G effier.

Succession de Mme Mary J. Plattsmier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,380—Division—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Plattsmier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 mars—7 12 15

Succession de Célestine Génois, veuve Joseph Soniat du Fossat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,249—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Célestine Soniat du Fossat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 mars—3 8 12 Greffier.

Succession de Herman Hoefeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,790—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aline Hoefeld, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
6 mars—6 11 15 Greffier.

Succession de Daniel S. Dewees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,293—Division C.—Attendu que Emma C Sears, née Dewees a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datif dans la succession de feu Daniel S. Dewees, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
4 mars—4 8 13 Greffier.

Succession de E. H. Bayley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,434—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7mars—7 12 15

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans,—No 30 144—Division A—Paul J. Christian vs ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Paul J. Christian et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut.—Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une séance comme créancier dans cette affaire, au bureau de Omer Villeré, Esq., Notaire, le 15me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Paul J Christian, insolvable, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit insolvable et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1891.
Par ordre de l'honorable
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
JAS D. RANKIN Député Greffier.
11 mars—11 16—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,385—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13me jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire, prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—8 20—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,271—Division "B"—Léon Dalcour vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Dalcour soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers dudit pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant O. Morel, Esq., notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 12me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire de ses dettes et obligations et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé:) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,319—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick. insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1,152 rue Magasin, en cette ville, le SAMEDI, 2[?]me jour de mars 1891, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter pour son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 fév—5f au 28 mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 MARS—CLASSE No 158
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
63	4	75	72	27	70	41	2	21	46	9	34	8	54

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 11 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
1 Lot de...	25,000	25,000
2 Lots de...	10,000	20,000
5 Lots de...	5,000	25,000
25 Lots de...	1,000	25,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300	60,000
500 Lots de...	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit.......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054 800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous palerons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes LETTRES ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non, la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin, et que leur authenticité donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres à lots sont être soigneusement gravée avec la signature du nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du sixième district.

Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'ilet 12, borné par les rues Laurel, Joseph Annonciation et Octavie, sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Harris à Frederick Folger, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel; la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire, le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 128, fol 713.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHA. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Thalie, entre Howard et Freret (l'arrière rue étant Melpomène).

L. Delcazel vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 32,123—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret (anciennement Jacob), lequel est désigné comme lot No Deux de l'ilet No Vingt-deux, sur un plan qui est déposé au bureau de J. Mazureau, ex-notaire en cette ville, et mesurant, d'après le dit plan, Trente et un pieds sept pouces six et demie lignes face à la rue Thalie sur une profondeur de quatre vingt seize pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos Cinq, Six et Sept sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, daté le 1er avril 1848, et déposé au bureau de A Mazureau, ex-notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Acquis par le défendeur par achat de Michael White, d'après un acte pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, daté le 18 avril 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de résidence et de valeur No 46 rue Dumaine, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Saloy vs Dolores del Nodal, veuve de Manuel Pio Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 32,154.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Chartres et Royale, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, et annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, dans cette ville, le 1er juillet 1858; la dite portion de terre mesurant au pied américain, vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Dumaine, cinquante sept pieds huit pouces de profondeur sur le côté vers la rue Royale, s'ouvrant de deux pieds huit pouces, ensuite une seconde profondeur de cinquante cinq pieds six pouces ensuite, se referment à angle droit de quinze pieds neuf pouces quatre lignes, ayant ensuite une autre profondeur de seize pieds un pouce, ayant ensuite quinze pieds huit pouces de largeur dans le fond et alors sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, cent vingt-neuf pieds quatre pouces de profondeur jusqu'à la ligne de façade de tout plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dépendent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs H. F. Starcken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cent trente-neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite à savoir.

Huit certains lots de terre se touchant situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 36 du dit ilet, d'après un plan dressé le 27 novembre 1875, par Louis H Pilié, député voyer de la ville et annexé pour référence à un acte hypothécaire par H. F. Starcken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant chacun, conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11, mesure vingt un pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et un tiers lignes sur le côté vers la rue Tremé et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze. Le dit lot numéro douze forme l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Tremé qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et face à la rue Marais et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, et même largeur dans le fond sur l'allée ci dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci dessus décrite sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur dans le fond sur l'allée ci dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt-huit pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti et la même largeur dans le fond sur la dite allée ci dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du dit lot No 16 et cent vingt-huit pieds neuf pouces sept 1/2 lignes sur le côté vers la rue Tremé, et le dit lot No 36 étant immédiatement dans le fond du lot ci dessus décrit, No 12, mais séparé par une allée passage figurant sur le dit plan mesurant vingt-et-un pieds huit pouces de face à la dite allée ci dessus décrite courant de la rue Marais à la rue Tremé, sur une profondeur de cinquante pieds et face à la dite rue Marais. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les lots de terre ci-dessus décrits, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec quatre cent quatre-vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.
Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit quatre mille sept cent quarante-six dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $1878 8 0 0 d'intérêt par an sur $956 de la somme à partir du 1er décembre 1881; le même intérêt sur un semblable montant à partir du 1er décembre 1882; et le même intérêt sur une semblable somme à partir du 1er décembre 1883. Et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. En outre, l'acquéreur assumera le reste de la dette du fonds capital hypothécaire en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir; la somme de $47,800. l'acquéreur devant assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en avait, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3mars—3 10 17 24 31—avril 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 5me jour de février 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Blanche Claudet, femme de John Claverie, vs John Claverie, son mari.—No 31,896.

Sur motion de F. P. Poché et W. J. Waguespack, avocats de la plaignante et ayant produit en Cour la preuve requise et satisfaisante à l'appui de la demande de la plaignante, et la Cour considérant cette preuve en faveur de la plaignante et contre le défendeur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut pris en ceci contre le défendeur le 30 janvier 1891, soit maintenant confirmé et fait final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Blanche Claudet, femme de John Claverie et contre le défendeur John Claverie, son mari, ordonnant et décrétant la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant actuellement entre eux et une séparation de propriété de son mari.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la dite plaignante ait et recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres avec intérêt à 5 0/0 par an à partir de la demande judiciaire jusqu'à paiement et avec reconnaissance de l'hypothèque général existant en sa faveur en raison de l'enregistrement de sa réclamation pour deux mille piastres à partir du 13 janvier 1876 et pour mille piastres à partir du 7 juin 1890.

Il est de plus ordonné que le défendeur paye les frais des procès.

Jugement rendu le 5 février 1891.
Jugement signé le 12 février 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 25me jour de février de l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent-quatre-vingt-onze.
{Sceau}
M. GUIRAUD,
Député Greffier.
26 fév—26—mars 12 20 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et désirable formant le coin des rues Jackson et Rousseau, (ilet borné par les dites rues et les rues Philip et St-Thomas.) A long crédit et bas taux d'intérêt.

Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le **Quatrième District** de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Rousseau Philip et St-Thomas (anciennement Fulton) désignés comme lots Nos 1 et 3 sur un plan des dits lots et d'autres fait par Arthur DeArmas, voyer, le 22 février 1868, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. May à O. M. Roden, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurent au pied américain comme suit:

Le lot No un mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintiff d'après un acte fait pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 132 folio 284.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement ($200 d'intérêts accrus et réclamés comptant par le plaintiff, ainsi qu'il est dit plus haut; tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, conformément avec la réclamation du plaintiff, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement louée à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

La vente devant être faite sans évaluation à douze mois de crédit en un billet portant seulement 6 0/0 d'intérêt.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,901—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasine désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent pieds de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là trois pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, où les propriétés décrites ci-après, à savoir:

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet, avec bonne et solvable garantie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura à déduire de son enchère et payer comptant, au moment de la vente, un montant suffisant pour payer l'impres ion, honoraires du shérif et du commis, d'avocats etc., et un peu près deux mille six cents piastres ($2,600), et, en outre, aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente, un montant suffisant pour payer les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, soit à peu près mille piastres ($1,000). Ainsi, après avoir déduit du montant de son enchère, et le paiement comptant, d'à peu près trois mille six cent piastres ($3,600), pour payer les frais et charges de l'affaire et de la vente, et les taxes sur la dite propriété, ainsi qu'il est dit ci-dessus, l'acquéreur fournira un billet avec garantie pour le reste du montant de son enchère, portant 6 0/0 d'intérêt et garanti par hypothèque, etc., ainsi qu'il est expliqué plus haut.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,986—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro "trois", dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Levée, Espagne et Victoire, sur un plan fait par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesure au pied américain cinquante pieds trois pouces de face à la rue Mandeville sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et les droits, voies servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent.

Ensemble avec quarante huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintiff, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante-quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf appels annuels ou contributions de quatre-vingt seize piastres chacun, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel au jour de sa maturité, c'est-à-dire du 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès et de la vente, les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non échue, mais sujet à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante-six piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 fév—9 16 23 mars 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le 6ème District.

Harry H. Hall vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,889.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui, en quelque sorte en dépendent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Robert, Constance et Upperline et composé du tout lot No 21 et d'une portion des lots Nos 24 et 25 sur un plan du dit ilet déposé à l'étude de Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, comme plan No 72, conformément au dit plan le dit lot No 21 mesure trente pieds de face à la rue Magasine sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et les portions des lots Nos 24 et 25, ici saisis mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt dix pieds tous deux entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchent.

Acquis par le défendeur par achat du plaintiff d'après un acte fait pardevant George C. Préot, notaire, daté le 8 juillet 1889.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaintif, soit la somme de cinq cents piastres avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 8 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant des et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence de son enchère le paiement d'un billet à ordre de $500 tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, portant hypothèque concurremment avec la réclamation du plaintiff, daté le 8 juillet 1889 et payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 8 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, d'après acte passé pardevant le dit notaire, daté le 8 juillet 1889.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—4 avril

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, situés dans le carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Washington, Conery et Prytanée.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'ilet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'ilet borné par les rues Toledano, Constance, Magasine et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magasine et Jackson, dans le carré d'ilet borné par les rues Camp et Joséphine.

Aussi les propriétés dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse.

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant partie.

1° **Neuf certains terrains**, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, avenue Washington, Conery et Prytanée, désignés par les Nos de 38 à 46 inclusivement, comme plan de H. Moelhausen, voyer, en date du 23 décembre 1844 déposé au bureau de D. Ricardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 38 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et une ligne de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington sur cent pieds de profondeur; et le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

2° **Un certain terrain ou morceau de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, et mesurant quarante-trois pieds et deux pouces de façade rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur; les bâtisses qui s'y trouvent portent les numéros municipaux 44 et 46 rue Dauphine.

3° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'ilet borné par les rues Conti, Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse, il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix sept pieds de façade rue Conti sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à quatre étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café avec un bon loyer.

4° **Six certains terrains** situés dans le 6me district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Toledano, Constance et Magasine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les Nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun, trente un pieds dix pouces de façade à la rue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'Avenue de la Louisiane.

Les améliorations consistent de six cottages désirables connus comme Nos 123, 125, 127, 129, 131 et 133 avenue de la Louisiane.

5° **Deux certains terrains** situés dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 se touchant, et mesurant, chacun, trente deux pieds de façade rue Magasine, sur une profondeur de cent vingt huit pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de cette grande bâtisse en bois à deux étages connue comme Nos 908 et 908 1/2 rue Magasine.

6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane et mesurant quatre vingt-dix pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit pieds de profondeur.

Les dits lots désignés comme lots Nos 10, 11 et 12 et mesurent chacun trente deux pieds quatre pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses sur le lot No 10 consistant du joli cottage No 159 avenue de la Louisiane.

Le lot No 11 ayant seulement un petit hangar.

Les bâtisses sur le lot No 12 consistant du cottage désirable à un étage, avec bâtisses dans le fond à deux étages, etc., No 161 avenue de la Louisiane.

7° **Trois certains terrains** situés; dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6 et mesurent chacun, terrain 4, trente deux pieds de façade rue Magasine, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurant chacun, trente deux pieds de façade rue Magasine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasine, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasine.

Ces propriétés seront vendues conformément aux mesures données sur les plans devant être exposés à la Bourse et devant être entièrement expliquées par le shérif au moment de la mise en vente.

8° **Deux terrains**, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Jackson Camp et Joséphine, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L'Isle, en date du 4 novembre 1869, déposé comme plan B. en l'étude de T. Guyol, notaire; les dits terrains se touchent, et mesurent, chacun, comme suit: le terrain No 4, soixante quatorze pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magasine sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Le terrain 5 a vingt cinq pieds de façade rue Magasine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, courant rue Jackson, commune à ces deux terrains et à d'autres les touchant et formant le coin des rues Magasine et Jackson.

Les bâtisses et améliorations sur la dite propriété consistant de ces grands magasins solidement construits Nos 637, 639, 641, 643 et 645 rue Magasine, coin Jackson, et anciennement connus comme le Upper City Hotel.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant, conformément au plan; Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun, trente deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

10° **Cinq certains terrains** situés dans le 4me District carré d'ilet borné par les rues Camps, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et les terrains 1 et 2 ont chacun, et mesurent chacun, trente-deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les terrains ci-dessus mesurant chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur. Le terrain No 1 formé le coin des rues Chestnut et Huitième.

Ces lots, avec les hangars, écuries, etc., qui s'y trouvent, sont situés dans un voisinage très désirable.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,739—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha B. Levy, tutrice et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26 —mars 3 7

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur la rue Poydras.

Succession de John Gilmore et Mary Gilmore, sa veuve.

No 31,531—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 20 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Howard (anciennement Girod) Lafayette (anciennement Hovia) et Liberté (anciennement St-Paul) désigné comme lot No 3 de l'ilet No 22; le dit lot mesure 26 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Poydras sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, etc.

Conditions de la vente.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hero & Ward, notaires publics.
22 fév—22 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.

Coin des rues Dumaine et Peters.

S'imposant sur toute la Levée.

Succession de S. Alexander.

Vente en partage.

No 29,622.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville sur l'emplacement occupé entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public maintenant rue Peters, entre les deux Marchés désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters 53 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No deux, ci dessus décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1884, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan d'essé par L. Bringier voyer général, le 30 décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Muirras en date du 13 mars 1868 déposé à l'étude de F. Grima, notaire, et le dit lot mesure (d'après) 62 pieds et 2 pouces 7 lignes de face au Chemin Public maintenant rue Peters, 51 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 51 pieds 11 pouces sur le côté vers la rue St Philippe et 29 pieds 3 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci dessus décrits, connus comme le Red Stores Nos Un et Deux, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste en deux notes d'un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contenant les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring

Bien améliorée et cultivée. Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

1° Tous ce certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et dépendances qui y appartiennent, situé et étant près de la ville de Covington dans la paroisse St Tammany dans cet Etat et connu comme la propriété de Sulphur Springs, et ayant 640 acres, borné par la rivière Bogue Falia, au nord et à l'ouest par les terres de Mme M E Terrell, aux nord par les terres de Jesse R Jones et au sud par les terres du dit Jones et étant désigné comme section 37, dans le township 6 de Rang 11, Est, d'après une mappe dans le Bureau des terres des Etats Unis à Greensburg, Lne. Ces terres sont toutes entourées. Il y a une grande sucrerie avec chaudières machine, moulin et équipage, grange, écurie, hangar à fourrages, cabanes pour travailleurs, etc.; face du chemin de Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et vers le centre une maison de fermier et un cottage séparé. Il y a sur le terrain trois abondantes sources, deux desquelles sont sulfureuses et une ferrugineuse, cette dernière est entourée d'une jolie et grande fondation en briques convenable pour une grande bâtisse. Ces filles sources sont renommées dans tout le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.

2° La propriété décrite ci-après située dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat, et connue comme section 45, dans le township 6, Sud et de Range 11, Est, contenant 640 acres, bornée à l'est par la rivière Bogue Falia, au nord en grande partie par les terres publiques, à l'ouest par des terres appartenant actuellement ou ayant appartenu à Jesse R. Jones et au sud par des terres appartenant à Strawbridge ou ses représentant.

Et en même temps et à la même place de la vente: les animaux meubles, ustensiles aratoires, autres effets, etc, qui pourront se trouver sur la dite propriété au moment de la vente.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un et deux ans, ou en deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi et toutes les autres clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumant le paiement des billets et toutes les taxes pour l'année 1891 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de la rue Poydras

—ENTRE LES RUES—

Camp et Magazine.

A L'ENCAN.

No 32,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu en l'affaire de Thomas Smith, Ben I Chabrock et Wm H. Cantsos, exécuteurs testamentaires, vs Thomas Smith, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 9 février 1891, et signé le 13 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci après décrite:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Poydras, l'allée Natchez et les rues Magazine et Camp, désigné comme le terrain No 5 sur un plan marqué E annexé à un acte de vente pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 16 mars 1832. Le dit terrain mesure 22 pieds 1 pouce de façade rue Poydras, sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 109 rue Poydras, actuellement occupé par H Ehrensing, au centre du quartier des affaires des produits de l'Ouest et près des établissements de McCloskey Bros, Smith Bros & Co, limité et autres.

Le bail ou loyer du magasin sera indiqué sera annoncé au moment de la vente ou antérieurement, sur demande au bureau des encanteurs.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et un intérêt éventuel après au même taux jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant réclamé, le tout garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations sur la propriété seront assurées par l'acquéreur et les polices qu'à paiement de toutes les taxes dues et exigibles en cette année 1891, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.
15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St-Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julia et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,

No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur,—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 353 Avenue St-Charles dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurent ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc, une grande écurie en briques à deux étages Les terres sont admirablement arrangées, et le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et d'après le dit plan, mesure au pied américain, 57 pieds 9 pouces de façade rue St-Charles sur une façade rue Erato de 95 pieds 4 pouces; et une profondeur de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèle à la rue St-Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 28 pieds 8 pouces; de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds; de là, il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière, par l'allée commune sus-mentionnée, commune à ce terrain et au terrain B sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains primitivement numérotés 8 et 9 sur un plan du dit carré d'ilet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles, à deux étages, Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur, et devant Levée, Bienville, Douane et Chartres, mesurant 23 pieds de façade rue Decatur, anciennement Levée, de même à l'arrière, sur 88 pieds 11 1/4 pouces de profondeur du côté borné du côté de la rue Bienville par la propriété anciennement appartenant à Jas. H. Leverich et de l'autre côté vers la rue Douane, par la propriété anciennement appartenant à Pierre Soulé, avec l'usage d'une allée.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur, il est maintenant occupé par J. H. Hennicke. Il est juste au-dessus de la Douane et de la Banque du Peuple et fait face aux établissements de MM. Pozzi Bros. et Kaufman & Blache.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julia, St-Joseph, Constance, et devant Foucher, et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 29 pieds 7 2/3 pouces de façade rue Constance, s'élargissant à l'arrière jusqu'à 21 pieds et 1/3 de pouce, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur, et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, qui le sépare du terrain No 2...

Quatre terrains avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier district, carré d'ilet borné par les rues Constance, ci-devant Foucher Tchoupitoulas, Julia et St Joseph, l'un desquels est désigné par le No 201 et mesure pied anglais, 64 pieds 2 1/2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur, d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 11 décembre 1837, et déposé pour référence dans le bureau de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurent chacun pied anglais, 21 pieds 4 pouces et 1/3 d'une ligne de façade rue Tchoupitoulas, sur 128 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. D'après un plan de A. Mol hansen, voyer, daté du 2 juin 1841, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1841.

Les améliorations consistent des bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connus comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet désigné comme le terrain No 2 sur un plan de Bourgerol, voyer, le daté du 31 mars 1854, déposé pour référence dans le bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est en tirée de la rue, avec grillage de fer, et a 11 chambres, une grande salle à manger, chambre, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de cette ville, n'est qu'à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue Cleveland, ci-devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre, désigné comme terrain No 13 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland, 146, à 8 chambres etc.; est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien du privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7 fév—7 14 21 28—mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et propriété de résidence No 5 rue Front,

Entre les rues Canal et Crossman

—ET—

No 269 rue Howard,

Entre Calliope et Clio.

A L'ENCAN, A CREDIT.

Succession de William F. Walshe.

No 25,725—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans la susdite affaire, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Front, Crossman et Peters, ci devant Route publique. Le terrain No 5 du carré No 1 sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer, daté du 20 mai 1848. Le dit terrain mesure 24 pieds 4 pouces 2 lignes de façade rue Front, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à trois étages No 5 rue Front; il est près des hangars à sucres et de la Raffinerie de Sucre de la Louisiane.

2° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Howard, Clio et Liberté. Le terrain est le No 13; il mesure 26 pieds de façade rue Howard, sur une profondeur de 157 pieds 0 pouces et 5 lignes du côté parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur du côté parallèle à la rue Calliope de là courant à angle droit; il mesure 14 pieds 9 pouces et 2 1/2 lignes sur la limite du côté de la rue Calliope, de là, à angle droit, 45 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Liberté et 40 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de largeur à l'arrière sur la ligne le séparant du terrain No 14.

Les améliorations comprennent le No 269 de la rue Howard, près de la gare du Chemin de fer Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs à leurs ordres et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, billets garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété vendue, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat, sur le montant réclamé en cas de procès pour non paiement du prix d'adjudication avec toutes les clauses usuelles de sécurité et pareil cas. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 fév—15 21 28—mars 7 14 21.

AVIS,

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux de Cosmopolite SALON, chez Daunt, coin Decatur et Dumaine. Stravel—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois.

Succession de Bridget Lennon, femme de James M. Curley.

No 31,781.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, daté du 26 février 1891, et rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le cottage-résidence double en bois, Nos 33 et 35 rue Constance, dans le Premier district, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasin, Erato et Calliope, ayant quatre chambres et citerne de chaque côté.

Le lot de terre mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une allée de 7 pieds de large, s'ouvrant sur la rue Erato en commun avec celle-là et les lots adjacents. La propriété est à proximité du centre des affaires, des marchés, des écoles et de plusieurs lignes de chemins de fer urbains et est recommandée à ceux qui ont un petit capital à placer.

—Aussi—

A 10 heures A. M. sur les lieux ci-dessus mentionnés, il sera vendu à l'encan tous les meubles qui y sont contenus.

Conditions—Comptant et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant T. Wharton Collens, esq. notaire public aux frais de l'acquéreur.
1er mars—1 7 14 21 28—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Henry Kleck vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 29,850.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, nous vendrons la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19 Ces dits lots mesurent comme suit à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus, mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier; même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10. Chacun des dits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 28 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18. Le terrain No 16 mesure 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 18 mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec tous les droits, passages servitudes, privilèges appartenant, situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro désignés par les Nos 30, 31 et 32 lesquels terrains touchent comme suit: Les Nos 30 à 32 inclusivement, se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur. Le terrain No 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège spécial et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la réception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.
7 fév—7 14 21 28 mars 7 14

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue des Ursulines

Succession de Joseph Ovide Guesnon.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mars 1891, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1891—La propriété suivante, savoir:—

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Ursulines, St Philippe, Miro et Tonti, désignés par les Nos 10 et 11, lesquels lots sont contigus et mesurent:

Le lot No 10.—30 pieds de face à la rue des Ursulines sur 146 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 11.—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur du côté vers la ligne du lot No 10,—106 pieds 9 pouces 5 lignes du côté vers la ligne du lot No 12.

42 pieds 6 pouces sur une ligne vers la propriété Mc Donough et 15 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèques et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1891 en sus du prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RÉSIDENCE

Coin des rues Constance et Poeyfarré,

Et une propriété rue Constance, entre Poeyfarré et Delord.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Ellen Maher, veuve de Denis Maher.

No 32,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date et signé dans l'affaire, le 3 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite; à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Constance, Delord et Magasine, mesurant 28 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Constance, avec l'usage en commun d'une allée dans le fond avec les propriétés qui touchent.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages et résidence connu par les Nos 39 et 41 rue Poeyfarré, ayant 10 chambres, corridor et anciennement connu comme "Maher's Grocery."

2° Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que le lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles, ayant l'usage en commun d'une allée sur le côté près la rue Poeyfarré en commun avec les deux autres lots ou portions de terre formant la façade des lots 13 et 14, sur un plan dressé par G. T. Dunbar, 12 novembre 1846, et déposé en l'étude de G. W. Christy, notaire, conformément au plan No 46 du livre des plans No 2 et la dite allée étant une portion des lots ci-dessus décrits et mentionnés.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en bois à deux étages, ayant cinq chambres, etc., connue par le No 187 rue Constance.

Conditions de la vente—Comptant; les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas. E. Leger, notaire.
4 mars—4 7 14 21 28—avril 4

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RÉMUNÉRATIF

—ET—

Avantageusement Situé.

Propriétés dans le Premier Deuxième et Troisième District.

Nos 143 à 149 rue Howard, entre les rues Perdido et Poydras, quatre doubles corps de logis.

No 36 rue Marigny, entre Victoire, Levée et Chartres, une résidence en briques à deux étages et attic.

Nos 202 à 208 rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, sept doubles corps de logis.

Nos 222 à 228 rue Toulouse, entre Marais et Villeré, sept doubles corps de logis.

Nos 325 et 325 1/2 Chemin du Bayou, entre Roman et Prieur, double corps de logis.

Nos 503 et 503 1/2 rue de Chartres, entre Enghein et Port, double corps de logis.

Une vente positive.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, **Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles**, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune.

1° **Deux certains lots de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 3 et 4 dans l'ilet borné par les rues **Howard, Perdido, Poydras et Liberté**, mesurant ensemble, mesure française, 60 pieds de face à la rue **Howard** sur 100 pieds 5 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent quatre doubles corps de logis, ayant chacun deux chambres et cuisine, citerne etc., connus par les numéros municipaux 143 à 149. Rapportant un loyer de $32 par mois.

2° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Toulouse, Marais, St-Louis et Villeré**, mesurant 96 pieds de face à la rue **Toulouse**, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à un étage divisée en sept doubles corps de logis, connues par les numéros municipaux 222 à 228 rue **Toulouse**, louées $63 par mois.

3° **Un certain lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Toulouse**, Marais St-Louis et Tremé, mesurant 102 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue **Toulouse** sur 100 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en briques à un étage divisées en sept doubles corps de logis connues par les numéros municipaux Nos 202 à 208 rue **Toulouse**, louées à $77 par mois.

4° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le numéro 13 d'après une esquisse de J. H. D'Hémécourt, sous voyer datée le 9 avril 1868, dans l'ilet borné par le **Chemin du Bayou, Esplanade, Roman et Prieur**, mesurant d'après la dite esquisse 32 pieds 10 pouces 2 lignes de face au **Chemin du Bayou** sur une profondeur irrégulière de 93 pieds sur un côté, 101 sur l'autre côté et 32 pieds dans le fond.

Les améliorations comprennent un double corps de logis avec trois chambres dans chaque corps de logis, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., une bâtisse à deux étages dans le fond avec deux chambres dans chaque corps de logis connus par les numéros municipaux 325 et 325 1/2 Chemin du Bayou, loué $24.

5° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Chartres, Enghein, Port et Royale**, mesurant, mesure anglaise, environ 36 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, et s'étendant 100 pieds en profondeur. Les améliorations comprennent un double corps de logis à deux étages avec deux chambres dans chaque corps de logis et un cabinet à chaque corps de logis, une bâtisse à deux étages dans le fond avec deux chambres à chaque corps de logis et lieux d'aisance, etc, connue par les numéros municipaux 503 et 503 1/2 rue de Chartres louée à raison de $20 par mois.

6° **Un certain lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro 9 d'après un plan de J. A. D'Hémécourt daté le 20 mai 1842 dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Victoire et Chartres, mesurant 21 pieds 6 pouces de face à la rue **Marigny** sur 128 pieds 9 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques avec attic, ayant quatre chambres et cabinet, corridor, vestibule, escalier etc. Une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres avec lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 36 rue Marigny. Pouvant rapporter $30 par mois. Toutes les six propriétés décrites seront vendues d'après les plans de D. Seghers et exposés à la Bourse et auxquels pour les renseignements complets les acquéreurs pourront, etc.

Termes et conditions.—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à crédit à un et deux ans en billets des acquéreurs datés du jour de la vente et portant intérêt à 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date des billets jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec les clauses usuelles dans ces sortes de ventes. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et déposer pour compte de l'encanteur 10 0/0 de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 mars—12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 361 et 361 1/2 rue Chartres, entre Esplanade et Français.

Propriété de choix dans le Troisième District.

12 lots de terre améliorés, faisant face aux rues Dauphine, Royale et Deslondes.

Succession de George Dietrich.

No 31 985—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, de la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 16 février 1891 pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Victoire, Esplanade et Français, mesurant 45 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent d'une maison à deux corps de logis, ayant quatre chambres, deux cabinets et citerne dans la cour, avec deux chambres citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Douze certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Deslondes et la ligne de la propriété de la Société de la Sainte-Croix; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, sur un plan de Pilié & Mary, daté le 4 mars 1868, et mesurent ensemble 136 pieds 7 pouces et 4 lignes plus ou moins de face à la rue Royale 136 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, 304 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Deslondes et 304 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de la propriété de la Société de la Sainte-Croix.

Les améliorations consistent d'un joli cottage contenant 2 chambres, d'une autre bâtisse avec 3 chambres citerne, lieux d'aisance. Les terrains sont cultivés en verger.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un an de crédit et portant 8 0/0 d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles et privilège de vendeur. Les acquéreurs assumant aussi les taxes de l'année 1891.

Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 fév—19 21 28—mars 7 14 21

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage charmant pour résidence.

Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Benjamin.

A un ilet seulement de l'Avenue St-Charles.

Terrain élevé. Voisinage qui s'améliore.

Succession de Léona M. Jumonville, décédée.

A 3 ans de crédit.—6 0/0 d'intérêt.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 février 1891. Dossier No 31,28-, pour compte de la succession de Léona M. Jumonville, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Sixième District de cette ville, étant dans l'ilet No 68, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Benjamin, Webster et Hurst, laquelle dite portion de terre contient six lots, et mesure ensemble 164 pieds 7 pouces de face à l'avenue Henry Clay, environ la même largeur dans le fond, avec une profondeur et une façade sur la rue Benjamin de 127 pieds 9 pouces, et 120 pieds sur la ligne du côté de la propriété de la rue Hurst, tous, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent **un cottage élevé en bois et recouvert en ardoises**, sur fondations en briques, et ayant un corridor, de 8 pieds sur 40 pieds, et quelque 7 chambres ou plus, au rez-de-chaussée, cuisine, bains et lavoir, écurie et remise, paneterie, citerne etc., et les terrains sont garnis de jeunes orangers, figuiers et pruniers du Japon; le terrain est élevé, sec, et la maison et les clôtures sont en bon état, et le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et la propriété peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 6 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, en billets avec la convenance des parties intéressées et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'assurance, frais d'avocats, etc., l'acquéreur devant assumer les taxes de 1891, en outre de son enchère, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 23—mars 1 8 15 21.

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président, Ernest Praget, Secrétaire.

BUREAUX:

No 194 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLEANS.
21 août—1 an—dim